

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 23 JANVIER 2019

N° 2019-01-05

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-trois janvier à quinze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du quinze janvier deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 16

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 21
Exprimées par pouvoirs : 9
Total (mini 19) : 30

Quorum atteint

Délégués présents(es)

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteur de 2 voix)

Claude AURIAS, Mounir AARAB

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuses de 2 voix)

Eliane BARREILLE

2 représentants du Conseil départemental de la Drôme (porteurs de 2 voix)

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

11 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Rosy FERRIGNO, Dominique GUEYTTE, Valery LIOTAUD, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Roland PEYRON, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Jacqueline BOUYAC à Eliane BARREILLE, Marc GUERIN à Christelle RUYSSCHAERT, Myriam HUGUES à Christian BARTHEYE, Henriette MARTINEZ à Claude AURIAS, Marie-Pierre MONIER à Pascale ROCHAS, Marlène MOURIER à Mounir AARAB, Michel ROLLAND à Marcel BAGARD.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Philippe CAHN, Gérard TENOUX

Invités présents

Sébastien NINON, région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur
Frédéric GIRARD, région Auvergne-Rhône-Alpes

Invités excusés

Evelyne GAUTHIER

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 15 heures.

Monsieur Mounir AARAB est nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation de représentants au Comité régional de la Biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président expose :

La loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 et son décret d'application fait évoluer le Comité Régional Trame Verte et Bleue vers un Comité Régional Biodiversité. Les séances plénières du Comité Régional Biodiversité constituent des étapes clé de l'élaboration, de la mise en œuvre, de la diffusion et de l'appropriation de démarches, plans et programmes en faveur de la biodiversité.

Afin de respecter la parité au sein de ce comité, le Parc est sollicité pour proposer un homme et une femme. L'un des deux sera retenu pour y représenter le Parc.

Le Président propose Corinne MOULIN et Sébastien BERNARD en tant que représentants du Parc au sein du Comité Régional de Biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président
- **Désigne** Corinne MOULIN et Sébastien BERNARD en tant que représentants du Parc au sein du Comité Régional de Biodiversité Auvergne-Rhône-Alpes
- **Autorise** le Président à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS